



**RIO+20**

Conférence des Nations Unies  
sur le développement durable

**Consultation de la société civile sur  
la Conférence de l'ONU sur le  
développement durable  
Montréal, 21 septembre 2011**

Compte-rendu préparé par Sébastien Jodoin, Sophie Roy-Lafleur,  
Jessica Magonet, Mirco Plante, Patrick Reynaud et Éloïse Ouellet-  
Decoste



## 1. Présentation de la consultation

Le 21 septembre 2011, le Centre de droit international du développement durable (CDIDD), le Réseau canadien de l'environnement (RCEN) et le Bureau régional pour l'Amérique du nord du Programme des Nations Unies pour l'environnement (BRAN PNUE) ont organisé une consultation de la société civile québécoise à Montréal portant sur la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (aussi appelée la Conférence Rio+20).

Cette consultation était une des 10 consultations régionales organisées par le RCEN à travers le Canada de mai à novembre 2011 et une des trois consultations auxquelles participe également le BRAN PNUE dans le cadre de ses propres efforts de sensibilisation de la société civile nord américaine.



**Sébastien Jodoin (CDIDD), Jessie Sadler (RCEN) et Amy Fraenkel (BRAN PNUE).**

L'objectif de la consultation de Montréal était double : informer les parties prenantes canadiennes sur la Conférence Rio+20 et les opportunités qu'elle présente et inviter les participants à se prononcer sur les thèmes clés et les résultats potentiels de la Conférence Rio+20. La consultation visait tout particulièrement à recueillir des idées et recommandations des participants sur les deux thèmes principaux de la Conférence Rio+20 : une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et les cadres institutionnels pour le développement durable.

La consultation a bénéficié de la participation de plus de 35 experts québécois de divers horizons, dont le milieu universitaire, la société civile et les secteurs privé et public et des représentants du RCEN et du PNUE. Une liste complète des participants se retrouve à l'annexe 3 de ce compte rendu.

Ce compte rendu présente un bref résumé des recommandations principales qui ont fait consensus parmi les participants à cette consultation. Le compte rendu n'attribue aucune opinion spécifique à quelconque participant et les conclusions qu'il contient ne représentent pas nécessairement l'opinion de chacun des participants.

## 2. Déroulement de la consultation

La consultation s'est déroulée en trois étapes.

D'abord, M. Sébastien Jodoin (CDIDD), Mme Jessie Sadler (RCEN) et Mme Amy Fraenkel (PNUE) ont souhaité la bienvenue aux participants et ont présenté les objectifs de la consultation et le processus dans lequel elle s'inscrit. M. Jodoin a également présenté les objectifs, thèmes et le processus préparatoire de la Conférence Rio+20.

Ensuite, la consultation a porté sur le thème d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Mme Fraenkel a présenté la perspective du PNUE concernant le concept de l'économie verte. Deux experts québécois, Geneviève Aude Puskas (Équiterre) et Nancy Neamtan (Chantier québécois de l'économie sociale), ont ensuite partagé leurs réflexions sur le thème de l'économie verte. Les participants ont traité de questions spécifiques concernant l'économie verte dans le cadre de discussions en petits groupes de 10 participants de différents secteurs ainsi que d'une plénière rassemblant l'ensemble des participants.



**Les participants réunis en plénière.**

Enfin, la consultation a abordé le thème des cadres institutionnels pour le développement durable. Mme Fraenkel a présenté la perspective du PNUE sur cette problématique, surtout en ce qui concerne le contexte international. Un expert québécois, M. Philippe Bourke (Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec), a ensuite discuté du contexte québécois. Les participants ont traité de questions spécifiques concernant l'économie verte dans le cadre de discussions en petits groupes ainsi qu'en plénière.

L'ordre du jour de la consultation se retrouve à l'annexe 1 et la liste des questions devant servir à guider les discussions est à l'annexe 2.

### 3. Résumé des conclusions principales portant sur l'économie verte dans le contexte de l'élimination de la pauvreté et du développement durable

#### *Résumé des discussions*

Le thème de l'économie verte a suscité des débats vifs et stimulants parmi les participants. La majorité des participants a considéré que l'économie verte est un concept problématique dont la relation avec le développement durable demeure ambiguë. D'autres participants ont plutôt considéré que la question de la définition de l'économie verte et du développement durable n'est pas aussi importante que les gestes concrets qui sont nécessaires pour apporter les changements fondamentaux dont la planète a besoin.

De manière générale, les participants se sont exprimés en faveur d'importants changements politiques et économiques pour assurer un rapport plus équilibré entre les différentes composantes du développement durable. Plusieurs participants ont notamment souligné l'importance de la composante sociale du développement durable et ont exprimé leurs inquiétudes quant à la possibilité que cette composante soit oubliée à la Conférence Rio+20. La majorité des participants ont exprimé leurs préoccupations quant à la profondeur des changements qui pourraient découler des conclusions sur le thème de l'économie verte à la Conférence Rio+20. Les participants souhaitent que la Conférence Rio+20 amène de véritables changements aux pratiques économiques existantes pour aller au-delà du simple verdissement de l'économie ou de mesures s'apparentant à de la mascarade écologique (« green washing »). Les avis étaient partagés par contre sur la nature des moyens nécessaires pour mettre en œuvre les changements nécessités par une transition vers un développement plus durable.

Plusieurs participants se sont exprimés en faveur de certaines des mesures préconisées par le PNUE pour l'émergence d'une économie verte, notamment l'élimination des subventions non durables et l'introduction de mesures fiscales vertes. D'autres mesures étaient loin de faire consensus parmi les participants. L'attribution d'une valeur économique aux milieux naturels et services écosystémiques était un sujet particulièrement contro-



**Quelques participants réunis en petit groupe.**

versé. La majorité des participants étaient contre l'intégration de biens collectifs dans l'économie de marché et favorisaient plutôt des outils réglementaires traditionnels. D'autres

participants ont fait valoir que la reconnaissance de la valeur économique du capital naturel devrait constituer un outil, parmi d'autres, pour la réalisation du développement durable.

Malgré ces divergences d'opinion concernant l'utilité de mesures spécifiques, les participants étaient d'accord sur la nécessité d'entreprendre un ensemble varié de solutions au niveau des



secteurs public et privé ainsi que de la société civile. Ils se sont également exprimés en faveur de nouveaux partenariats entre ces différents secteurs. Enfin, ils ont insisté sur l'adoption d'objectifs ambitieux et l'élaboration d'indicateurs novateurs pour faciliter et mesurer le progrès collectif vers un développement plus vert, plus équitable et plus durable.

**Quelques participants réunis en petit groupe.**

*Recommandations principales ayant fait consensus parmi les participants*

**Recommandation no 1 : Les résultats de la Conférence Rio+20 sur l'économie verte dans le contexte de l'élimination de la pauvreté et du développement durable devraient renforcer la composante sociale du développement durable.**

La Conférence Rio+20 devrait constituer une opportunité pour renforcer l'importance de la composante sociale dans la réalisation du développement durable. Les conclusions de la Conférence Rio+20 devraient notamment reconnaître l'importance de créer des emplois non seulement verts, mais décents, assurer que les mécanismes et politiques de l'économie verte respectent les droits et intérêts des segments les plus vulnérables de la population, favoriser l'émergence de pratiques économiques sociales et solidaires, appuyer la notion de la triple reddition de compte et avancer le concept d'une finance non seulement verte, mais socialement responsable.

**Recommandation no 2 : La communauté internationale devrait ancrer l'économie verte dans une approche de développement durable et ne pas réviser la définition du développement durable lors de la Conférence Rio+20.**

Lors de la Conférence Rio+20, la communauté internationale devrait insister sur la contribution que peut apporter une économie verte à la réalisation du développement durable. Elle doit s'assurer que les actions en faveur d'une économie verte sont ancrées dans une approche basée sur le concept du développement durable tel que défini lors des Sommets de Rio et de Johannesburg. Cette approche inclut plusieurs éléments qui n'ont pas

reçu assez d'attention dans le processus préparatoire de la Conférence Rio+20, incluant la justice sociale, les droits humains et l'équité inter et intragénérationnelle.

**Recommandation no 3 : La communauté internationale devrait identifier de nouveaux indicateurs à utiliser pour mesurer le progrès vers une économie verte et un développement durable.**

La Conférence Rio+20 devrait donner lieu à l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de développement durable et d'une économie verte. Elle devrait compléter le concept de produit intérieur brut (PIB) avec l'adoption d'un indice de progrès réel (IPR), fondé sur l'évaluation du bien-être et du mieux-être collectif. La communauté internationale devrait également adopter des indicateurs afin de mesurer l'impact des projets à long terme, tel que l'analyse de cycle de vie.

**Recommandation no 4 : Les actions et mesures adoptées au Canada et au Québec devant mener à une économie verte doivent aller au-delà des modèles économiques existants pour favoriser l'émergence d'un développement durable et équitable.**

Un nouveau modèle économique doit être à la base de la mise en œuvre de l'économie verte; le « verdissement » des pratiques existantes n'est pas suffisant. L'adoption de mesures concrètes telles que l'intégration de critères de socio-conditionnalité et d'éco-conditionnalité dans l'attribution des subventions et l'élimination ou la redirection des subventions allouées à des projets ayant des impacts non durables, est nécessaire pour opérer un changement réel. Un virage vert doit également être pris par les entreprises et les consommateurs, particulièrement en ce qui concerne leur politique d'achat.

**Recommandation no 5 : Les villes canadiennes et québécoises ont besoin des leviers politiques et fiscaux pour contribuer à la réalisation d'une économie verte.**

Comme une large proportion des Québécois et des Canadiens vit en milieu urbain, il est crucial de réduire l'impact écologique des villes. Les municipalités sont les mieux placées pour faire face à ce défi, étant directement concernées par la question de l'aménagement du territoire et du transport collectif. Elles devraient donc bénéficier d'une diversification de leurs sources de revenus et de plus d'autonomie dans la gestion de leurs ressources financières. Les infrastructures régionales ont également un rôle important à jouer pour assurer la coordination entre les municipalités locales dans la planification et la transition vers une économie verte.

**Recommandation no 6 : Le Canada et le Québec devraient adopter d'importants changements réglementaires et fiscaux pour permettre au secteur privé de contribuer à l'émergence d'une économie verte.**

Le Canada et le Québec devraient s'inspirer des initiatives internationales, telles que la *Global Reporting Initiative*, pour exiger une plus grande transparence des entreprises relativement à leurs obligations sociales et environnementales. Des outils tels que la triple reddition de comptes favoriseraient l'engagement des entreprises dans une transition vers l'économie verte, l'élimination des préjugés de non rentabilité associés à l'investissement vert, et l'éducation des actionnaires à l'investissement socialement responsable. Une réforme fiscale

tenant compte des externalités négatives inciterait également le secteur privé à contribuer à l'émergence d'une économie verte.

## 4. Résumé des conclusions principales portant sur les cadres institutionnels pour le développement durable

### *Résumé des discussions*

La discussion sur les cadres institutionnels pour le développement durable a révélé l'insatisfaction générale de l'ensemble des participants quant à la performance des cadres existants, tant au niveau national qu'international. Selon les participants, les cadres institutionnels existants ne sont tout simplement pas à la hauteur des problèmes sociaux, économiques et environnementaux actuels et ne pourront pas relever les défis émergents faisant obstacle à la réalisation du développement durable.

Les participants ont identifié plusieurs problèmes avec les cadres institutionnels québécois et canadiens actuels, notamment la fragmentation des instances décisionnelles entre les différents paliers de gouvernement, le manque d'implication citoyenne dans les processus réglementaires, le manque de structures cohérentes de gestion, les difficultés associées à la mise en œuvre des lois et les lacunes dans les mécanismes de reddition de compte. Au niveau des solutions, les participants ont insisté sur la nécessité d'assurer une action cohérente entre les différents paliers de gouvernements et acteurs de la société, l'importance d'assurer une participation active des citoyens et l'utilité de faire respecter les lois et règles existantes. Certains participants ont mis l'accent sur les liens indissociables entre la justice sociale, la justice intergénérationnelle et la justice environnementale.



**Quelques participants réunis en petit groupe.**

En ce qui concerne la gouvernance du développement durable au niveau international, les participants ont identifié des problématiques assez similaires concernant notamment la participation de différents acteurs de la société et le souci d'assurer une meilleure mise en œuvre du droit international existant. Certains participants ont également suggéré que les accords de libre-échange faisaient obstacle à la gouvernance pour le développement durable. D'autres participants ont plutôt souligné la sous-utilisation des traités internationaux dans les autres domaines touchant au développement durable. De manière générale, il y avait peu d'enthousiasme pour l'idée de créer une nouvelle organisation mondiale de l'environnement. Tout de même, certains participants étaient d'avis qu'une telle organisation pourrait agir comme contrepoids à l'organisation mondiale du commerce et disposer de ressources et de la crédibilité politique nécessaire pour développer et faire appliquer le droit international de l'environnement.



## *Recommandations principales ayant fait consensus parmi les participants*

**Recommandation no 7 : Le Canada et le Québec devraient assurer une meilleure coordination des actions entre les différents paliers de gouvernement et les acteurs de la société en faveur du développement durable.**



**Quelques participants réunis en petit groupe.**

La coordination entre les efforts des citoyens, du gouvernement et de l'industrie est nécessaire afin d'assurer que les gestes posés en faveur du

développement durable ne soient pas que parcellaires. Une institution d'interface entre le secteur privé, les citoyens et le gouvernement permettrait aux trois groupes d'agir de concert pour redéfinir le modèle de développement actuel. Afin d'éviter la fragmentation des efforts gouvernementaux, le rôle de chaque palier gouvernemental touchant au développement durable devrait être mieux défini. À Rio, les acteurs du gouvernement (fédéral, municipal, régional), de l'industrie et de la société civile devraient non seulement exprimer leurs idées, mais également prendre des engagements concrets.

**Recommandation no 8 : Les cadres institutionnels pour le développement durable devraient favoriser la participation des citoyens et des parties prenantes.**

La participation des citoyens et des parties prenantes ne devrait pas se limiter à la consultation, mais doit se traduire également en concertation et en action. Afin d'assurer que la société civile puisse contribuer de manière informée et substantielle aux projets favorisant le développement durable, il faut se concentrer sur les efforts d'éducation et d'accès à l'information. La transparence des décisions gouvernementales de même que l'étiquetage des produits permettront aux citoyens de faire bon usage de leur pouvoir d'achat et de leur droit de vote. Des lois anti-SLAPP (« strategic litigation against public participation ») sont nécessaires pour permettre aux citoyens et aux parties prenantes de s'exprimer en toute liberté.

**Recommandation no 9 : Le Gouvernement du Québec doit assurer une meilleure mise en œuvre des lois touchant à l'environnement et améliorer les processus de reddition de compte dans la gestion de l'environnement par différents acteurs publics et privés au Québec.**

L'application des lois environnementales présente plusieurs défis. L'importance des ressources nécessaires pour faire respecter la réglementation ainsi que la tension présente

entre les principes élaborés dans la Loi sur le développement durable rendent difficile la mise en œuvre de ces lois. Afin d'améliorer l'application des lois touchant au développement durable, il faudrait augmenter les ressources du Ministère québécois du développement durable, de l'environnement et des parcs et faire appliquer la loi du développement durable dans l'élaboration d'autre législation. Des lois protégeant l'accès à l'information permettraient aux citoyens de mieux contribuer à la mise en œuvre des lois environnementales.

**Recommandation no 10 : Plutôt que de se concentrer sur la négociation de nouveaux traités, la communauté internationale devrait plutôt se concentrer sur la mise en œuvre des obligations découlant des traités internationaux existants.**

Les défis du développement durable auxquels les nations devront faire face à la Conférence Rio+20 nécessitent une action immédiate. Or, le processus de négociation des traités est long, incertain et coûteux en énergie et en ressources. Il serait ainsi souhaitable de se concentrer sur l'amélioration de la mise en œuvre de traités existants et sous-utilisés qui imposent des obligations en développement durable. Il faudrait notamment regarder les obligations découlant non seulement des conventions et conférences environnementales, mais également celles reliées au développement international et aux droits humains.

**Recommandation no 11 : Les processus internationaux pour la gouvernance du développement durable devraient reconnaître le statut et le rôle des gouvernements régionaux et des entités fédérées.**

En vertu de leurs ressources, expertise, proximité et légitimité, les gouvernements régionaux et les entités fédérées jouent un rôle clef dans la réalisation du développement durable. Bien qu'ils soient souvent responsables de la majorité des actions de mise en œuvre des normes internationales pour le développement durable, ces acteurs ne disposent d'aucune représentation autonome dans le système des Nations Unies. Ils peuvent avoir des perspectives et intérêts divergents des gouvernements fédéraux, mais ils ne s'apparentent pas non plus à des acteurs de la société civile (comme les villes et les autorités locales). Les gouvernements régionaux et les entités fédérées devraient disposer d'un statut hybride particulier au sein des processus internationaux pour la gouvernance du développement durable.

## Annexe 1 – Ordre du jour

13h00 – 13h05	Mot de bienvenue par Sébastien Jodoin (CDIDD), Jessie Sadler (RCEN) et Amy Fraenkel (PNUE)
13h05 – 13h15	Remarques d'introduction sur la Conférence Rio+20 par Sébastien Jodoin (CDIDD)
13h15 – 13h35	Remarques d'introduction sur l'économie verte par Amy Fraenkel (PNUE)
13h35 – 13h55	Présentations sur les expériences locales avec l'économie verte par Geneviève Aude Puskas (Équiterre) et Nancy Neamtan (Chantier québécois de l'économie sociale)
13h55 – 14h10	Constitution des petits groupes et ronde d'introductions
14h10 – 15h00	Discussion en petits groupes: l'économie verte
15h00 – 15h30	Discussion en plénière : l'économie verte
15h30 – 15h50	Pause
15h50 – 16h00	Remarques d'introduction sur les cadres institutionnels pour le développement durable par Amy Fraenkel (PNUE)
16h00 – 16h10	Présentation sur les expériences locales avec les cadres institutionnels pour le développement durable par Philippe Bourke (Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec)
16h10 – 17h00	Discussion en petits groupes : cadres institutionnels pour le développement durable
17h00 – 5h20	Discussion en plénière : cadres institutionnels pour le développement durable
17h20 – 5h30	Mot de la fin par Sébastien Jodoin (CDIDD) et Amy Fraenkel (PNUE)

## **Annexe 2 – Questions de discussion**

### **Questions sur l'économie verte dans le contexte de l'élimination de la pauvreté et le développement durable**

- Quelle est la chose la plus importante que les gouvernements, entreprises et autres peuvent faire afin de favoriser une transition vers l'économie verte à l'échelle québécoise, canadienne et mondiale?
- Quelles mesures le Canada et le Québec peuvent-ils prendre pour faire progresser les initiatives canadiennes, québécoises et internationales en matière d'économie verte?
- Quels secteurs offrent les meilleures opportunités pour faire progresser l'économie verte en terme de techniques disponibles et d'effets positifs sur l'environnement (ex. technologie, bâtiments, transport et agriculture propres)?
- Y a-t-il des secteurs ou des initiatives spécifiques en matière d'économie verte pour lesquels l'obtention d'un accord à la Conférence Rio + 20 promouvrait les intérêts canadiens ou québécois?
- Quels types d'engagements sont nécessaires pour accroître les investissements dans des secteurs clés, et quels obstacles à l'investissement vert doit-on supprimer dans ces secteurs?

### **Questions sur les cadres institutionnels pour le développement durable**

- Partagez vos opinions et perspectives sur les politiques mises de l'avant par le gouvernement canadien sur le thème des cadres institutionnels pour le développement durable.
- Quels sont les éléments clés d'un cadre institutionnel pour le développement durable?
- Quel type de rôle les acteurs de la société civile, les entreprises, les villes et gouvernements locaux peuvent-ils jouer dans la gouvernance du développement durable?
- Quels ont été les succès de la gouvernance du développement durable dans le passé au niveau local, national ou international? Comment peut-on bâtir sur ces succès? Quelles sont les nouvelles idées prometteuses?
- Quelles leçons peut-on tirer de l'expérience du Québec avec l'adoption et la mise en œuvre d'un cadre législatif et administratif pour le développement durable?

## Annexe 3 – Liste des participants

### Animateurs

Amy Fraenkel, Programme des Nations Unies pour l'environnement  
Sébastien Jodoin, Centre de droit international du développement durable  
Jessie Sadler, Réseau canadien de l'environnement  
Emily Werner, Programme des Nations Unies pour l'environnement

### Participants

Thomas Adams, Nature-Action Québec  
Sandra Arce, Nature-Action Québec  
René Audet, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, UQAM  
Pierre André, Département de la géographie, Université de Montréal  
Jean Baril, Centre québécois du droit de l'environnement  
Michel Bélanger, Nature Québec et Centre québécois du droit de l'environnement  
Philippe Bourke, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec  
Marie-Pierre Daigle, Oui Canada  
François Durand, Hydro-Québec  
Floris Ensink, Oui Canada  
Bertrand Fouss, Amnistie internationale Canada, section francophone  
Véronique Fournier, conseillère, Saint-Henri - Petite-Bourgogne (Le Sud-Ouest)  
Sophie Francon, Golder Associés Ltée  
Guy Garand, Conseil régional en environnement de Laval  
Catherine Hallmich, Golder Associés Ltée  
Bana Hamze, Sierra Club  
Mario Hébert, Fondation  
Sarah Heiberg, Canadian Environmental Network  
Olivier Kolmel, Réseau canadien de l'environnement  
Konstantia Koutouki, Faculté de droit, Université de Montréal  
Emily Leahy, Oui Canada  
René Lachapelle, Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire, UQO  
Anne-Marie Legault, Équiterre  
Isabelle Ménard, Confédération des syndicats nationaux  
Hélène Moise, Coalition jeunesse Sierra  
Nancy Neamtan, Chantier de l'économie sociale et solidaire  
Lise Parent, Réseau québécois des femmes en environnement  
Julie-Anne Pariseau, Trudel & Johnston  
Mark Purdon, Université de Toronto et Université McGill

Geneviève Puskas, Équiterre  
Simon Robert, Loto-Québec  
Michael Ross, Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador  
Gabrielle van Durme, Amnistie internationale Canada

### **Modérateurs**

Sophie Roy-Lafleur, Centre de droit international du développement durable  
Éloïse Ouellet-Décoste, Centre de droit international du développement durable  
Patrick Reynaud, Centre de droit international du développement durable

### **Jeunes Reporteurs**

Jessica Magonet, Coalition jeunesse Sierra  
Mirco Plante, Comité des jeunes de l'UNESCO

### **Observateurs**

Martin Vachon, Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec  
Nadine Gaudette, Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec  
Vincent Royer, Ministère des relations internationales du Québec  
Claude Audet-Robitaille, Ministère des relations internationales du Québec